

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mai 2024

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **13 mai 2024 à 19 h**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Sont présents : M. Luc Brisebois, maire
M. Tyler Cook, conseiller du district 1
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4

Étaient également présentes : la greffière adjointe, la directrice générale et la directrice générale adjointe.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL
 - 3.1. Séance ordinaire du 8 avril 2024
4. RÈGLEMENTS
 - 4.1. Règlement (2024)-A-75-6 modifiant le règlement (2022)-A-75 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération - avis de motion et dépôt du projet de règlement
 - 4.2. Règlement (2024)-A-79-3 modifiant le règlement (2022)-A-79 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics - avis de motion et dépôt du projet de règlement
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Rapport mensuel de la direction générale - dépôt
 - 5.2. Ordonnance de vente pour taxes et mandat
 - 5.3. Rapport annuel portant sur l'application du règlement de gestion contractuelle - dépôt
 - 5.4. Destruction annuelle des documents
 - 5.5. Numérisation de plans - contrat
 - 5.6. Souper tournant de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - participation
 - 5.7. Cocktail Vins et fromages de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - participation
 - 5.8. Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique
6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Liste des personnes engagées - dépôt
 - 6.2. Structure organisationnelle - adoption et changement de nom
 - 6.3. Embauche régulière d'un coordonnateur parcs et espaces verts - Service des travaux publics
 - 6.4. Embauche régulière d'un coordonnateur bâtiments municipaux - Service des travaux publics
7. GESTION FINANCIÈRE
 - 7.1. Liste des comptes à payer
 - 7.2. Rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2023 et du rapport de l'auditeur indépendant - dépôt
8. URBANISME (aucun sujet)
9. TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1. Fourniture d'une rétrocaveuse 710P ou 450 - contrat

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mai 2024

- 9.2. Fourniture d'une rétrocaveuse 410P ou 440 - contrat
- 9.3. Fourniture d'une niveleuse - annulation de l'appel d'offres
- 9.4. Fourniture d'une niveleuse - contrat
- 9.5. Travaux de réparation de pavage 2024 - contrat
- 9.6. RETIRÉ - Fourniture d'une souffleuse à neige - contrat
- 9.7. Fourniture de pierres concassées - contrat
- 9.8. Étude hydrologique et hydraulique du lac Tremblant - avenant
- 9.9. Comité de mobilité durable - nomination
- 9.10. Aménagement d'un abribus - entente avec la MRC
- 10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)
- 11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 11.1. Autorisation d'événements
 - 11.2. Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques des Laurentides inc. - renouvellement de la convention
 - 11.3. Dons à La Samaritaine de Mont-Tremblant
- 12. INCENDIE
 - 12.1. Entente d'assistance mutuelle relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages - renouvellement
- 13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 - 13.1. Modification de la résolution CA23 04 088
- 14. RAPPORT
- 15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
- 16. AFFAIRES NOUVELLES
- 17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale, de la greffière adjointe et de la directrice générale adjointe; il est 19 h.

CA24 05 096

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture, en retirant le point suivant :

- **9.6.** Fourniture d'une souffleuse à neige - contrat

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. PROCÈS-VERBAL

CA24 05 097

3.1. Séance ordinaire du 8 avril 2024

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mai 2024

approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 8 avril 2024, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RÈGLEMENTS

CA24 05 098

4.1. Règlement (2024)-A-75-6 modifiant le règlement (2022)-A-75 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Madame la conseillère Roxanne Lacasse donne un avis de motion que le *Règlement (2024)-A-75-6 modifiant le règlement (2022)-A-75 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération* sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance et dépose le projet de ce règlement.

L'objet de ce règlement vise à modifier le coût d'entrée pour les plateaux sportifs et à ajouter l'abonnement combiné pour le Complexe aquatique et les gymnases.

CA24 05 099

4.2. Règlement (2024)-A-79-3 modifiant le règlement (2022)-A-79 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Madame la conseillère Dominique Laverdure donne un avis de motion que le *Règlement (2024)-A-79-3 modifiant le règlement (2022)-A-79 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics* sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance et dépose le projet de ce règlement.

L'objet de ce règlement vise à modifier la définition d'*Officier* et à interdire la présence à la plage du lac Mercier au-delà des heures affichées sur le bâtiment de la plage.

5. ADMINISTRATION

**Dépôt CA24 05
(5.1)**

5.1. Rapport mensuel de la direction générale - dépôt

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mai 2024

CA24 05 100

5.2. Ordonnance de vente pour taxes et mandat

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées en 2022 n'ont pas été payées, en tout ou en partie, tel que déposé par le trésorier;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de vendre ces immeubles à l'enchère publique conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et de s'assurer que les montants de taxes dues et les frais encourus par la Ville lors de la vente pour défaut de paiement des taxes soient recouvrés;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE conformément aux dispositions de l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, il soit ordonné à la greffière ou à la greffière adjointe de vendre à l'enchère publique, le 17 juillet 2024, à 10 heures, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite, les immeubles décrits dans l'état des immeubles joint en annexe;

QUE conformément aux dispositions de l'article 517 de la *Loi sur les cités et villes*, la part des frais encourus pour la vente en proportion du montant de la dette soit prélevée sur chacun des immeubles mis en vente, notamment les frais encourus pour la publication des avis publics dans les journaux, les envois postaux, les frais de recherche et d'enquête;

QUE conformément aux dispositions de l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire, le trésorier ou la trésorière adjointe soient autorisés à enchérir et acquérir, pour et au nom de la Ville, les immeubles mis en vente le 17 juillet 2024;

QUE conformément aux dispositions des articles 525 et 526 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière ou la greffière adjointe soient autorisées à consentir au nom de la Ville un acte de vente devant notaire à l'adjudicataire, lequel devant prendre à sa charge tous les frais et honoraires professionnels qui y sont rattachés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 05 101

5.3. Rapport annuel portant sur l'application du règlement de gestion contractuelle - dépôt

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport annuel de la direction générale concernant l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2023, conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

CA24 05 102

5.4. Destruction annuelle des documents

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la destruction annuelle des documents en application du calendrier de conservation en vigueur;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la destruction des dossiers dont l'échéance de conservation est l'année 2024 selon la liste préparée par le Service du greffe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 05 103

5.5. Numérisation de plans - contrat

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'optimiser ses ressources et qu'en ce sens, la numérisation des documents est nécessaire;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mai 2024

CONSIDÉRANT que plusieurs plans sont entreposés dans différents immeubles de la Ville;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'octroyer de gré à gré à ImageNexx inc., le contrat pour la numérisation de 1 230 rouleaux de plans pour un montant maximal de 40 000 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-140-00-419), dont 25 000 \$ est payable par les excédents de fonctionnement non affectés de la ville (71,89 %) et de l'agglomération (28,11 %).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 05 104

5.6. Souper tournant de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - participation

CONSIDÉRANT les articles 25 à 27 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ c T-11.001);

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-110-00-610 pour effectuer le remboursement des dépenses occasionnées pour le compte de la Ville, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE désigner mesdames les conseillères Billie-Jeanne Graton et Catherine Drouin pour représenter la Ville et participer au Souper tournant organisé par la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant qui se tiendra le 15 mai 2024 au Private Room à La Conception et d'autoriser le paiement des frais au montant de 270 \$, taxes applicables en sus;

D'autoriser ces membres du conseil à présenter une réclamation pour le remboursement des dépenses, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 05 105

5.7. Cocktail Vins et fromages de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - participation

CONSIDÉRANT les articles 25 à 27 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ c T-11.001);

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-110-00-610 pour effectuer le remboursement des dépenses occasionnées pour le compte de la Ville, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU

D'entériner la participation de madame la conseillère Catherine Drouin au cocktail Vins et fromages de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant qui s'est tenu le 25 avril 2024 au AX Hôtel à Mont-Tremblant et de payer les frais d'inscription au coût de 40 \$, taxes applicables en sus;

D'autoriser ce membre du conseil à présenter une réclamation pour le remboursement des dépenses, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mai 2024

CA24 05 106

5.8. Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

CONSIDÉRANT que le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 millions de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

CONSIDÉRANT que, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

CONSIDÉRANT que, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

CONSIDÉRANT que, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

CONSIDÉRANT que l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

CONSIDÉRANT que, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

CONSIDÉRANT que les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

CONSIDÉRANT que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, de demander au gouvernement fédéral de :

- Collaborer avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;
- S'engager à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;
- De conclure dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mai 2024

- De réunir les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

Copie de cette résolution sera transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RESSOURCES HUMAINES

**Dépôt CA24 05
(6.1)**

6.1. Liste des personnes engagées - dépôt

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions entérinés par résolutions du conseil et prévus aux conventions collectives le cas échéant;

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil, soit :

Demande	Nom de la personne engagée	Statut	Fonction	Date d'embauche	Durée ou commentaire
Service des travaux publics					
2024-10	Marc Bouchard	Temporaire	Préposé à l'entretien ménager	22 avril 2024	Création d'emploi pour les blocs sanitaires
2024-26	Caroline Emond	Temporaire	Journalière-chauffeuse-opératrice	22 avril 2024	Saison estivale
2024-04	Emma Urness	Étudiant	Stagiaire en génie civil	13 mai 2024	Saison estivale
Service culture - loisirs et vie communautaire					
2024-12	Katrina Fradette	Régulier 21 heures	Commis-culture-loisirs et vie communautaire (bibliothèque)	23 avril 2024	Départ d'un employé
2024-31	Mylène Le Cavalier	Temporaire	Commis-culture-loisirs et vie	9 avril 2024	Subvention de 9 mois

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mai 2024

			communautaire (bibliothèque)		
--	--	--	---------------------------------	--	--

CA24 05 107

6.2. Structure organisationnelle - adoption et changement de nom

CONSIDÉRANT que la Ville a octroyé un mandat à la firme de consultants Sismik - Culture d'impact afin d'accompagner la direction générale et le Service des ressources humaines dans la révision de la structure organisationnelle de la Ville;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville à optimiser le Service des travaux publics afin de répondre aux besoins présents et futurs et tenir compte de leur évolution;

CONSIDÉRANT les orientations de la planification stratégique;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE modifier le nom « Service des travaux publics » pour « Service des infrastructures »;

D'adopter l'organigramme du Service des infrastructures, tel que déposé;

D'autoriser l'uniformisation des titres d'emploi de tous les cadres de premier niveau afin qu'ils soient tous nommés « coordonnateur » dans leur spécialité respective, et ce, sans que leurs conditions de travail en soient affectées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 05 108

6.3. Embauche régulière d'un coordonnateur parcs et espaces verts - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels de la Ville;

CONSIDÉRANT la création d'un poste de coordonnateur parcs et espaces verts au Service des infrastructures;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir avec monsieur Julien Miron concernant son embauche, à titre d'employé de niveau cadre, pour occuper la fonction de coordonnateur parcs et espaces verts pour les besoins du Service des travaux publics, à compter du 3 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 05 109

6.4. Embauche régulière d'un coordonnateur bâtiments municipaux - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels de la Ville;

CONSIDÉRANT la création d'un poste de coordonnateur bâtiments municipaux au Service des infrastructures;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir avec monsieur André Ouellette concernant son embauche, à titre d'employé de niveau cadre, pour occuper la fonction de coordonnateur bâtiments

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mai 2024

municipaux pour les besoins du Service des travaux publics, à compter du 14 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. GESTION FINANCIÈRE

CA24 05 110

7.1. Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2024 au montant de 479 317,06 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de madame la conseillère Sylvie Vaillancourt.

**Dépôt CA24 05
(7.2)**

7.2. Rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2023 et du rapport de l'auditeur indépendant - dépôt

CONSIDÉRANT l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* qui prévoit que le trésorier doit déposer lors d'une séance du conseil le rapport financier et tout autre document prescrit par le ministre;

CONSIDÉRANT qu'un avis public du dépôt de ces rapports a été donné au moins 5 jours avant la date de la présente séance, conformément à la Loi;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt par le trésorier du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2023 ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant Amyot Gélinas, S.E.N.C.R.L.

8. URBANISME (aucun sujet)

9. TRAVAUX PUBLICS

CA24 05 111

9.1. Fourniture d'une rétrocaveuse 710P ou 450 - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition d'une rétrocaveuse John Deer 710P ou Caterpillar 450;

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres publique dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Industries Toromont Ltee	323 500 \$
Brandt Tractor Ltd.	354 000 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Industries Toromont Ltee, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'une rétrocaveuse 710P ou 450, au montant de 323 500 \$, taxes en sus (projet 2024-28), payable par les fonds de roulement de la Ville (90,62 %) et de l'agglomération (9,38 %) et remboursable par les fonds d'administration respectifs sur une période de 3 ans, conformément aux conditions décrites au document d'appel d'offres TP-2024-2015-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mai 2024

CA24 05 112

9.2. Fourniture d'une rétrocaveuse 410P ou 440 - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition d'une rétrocaveuse John Deer 410P ou Caterpillar 440;

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres publique dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Industries Toromont Ltee	272 075 \$
Brandt Tractor Ltd	273 000 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Industries Toromont Ltee, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'une rétrocaveuse 410P ou 440, au montant de 272 075 \$, taxes en sus (projet 2024-31), payable par les fonds de roulement de la Ville (90,62 %) et de l'agglomération (9,38 %), remboursable sur une période de 3 ans par les fonds d'administration respectifs, conformément aux conditions décrites au document d'appel d'offres TP-2024-2015-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 05 113

9.3. Fourniture d'une niveleuse - annulation de l'appel d'offres

Modifiée par
la résolution
CA24 06 130

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'achat d'une niveleuse pour le Service des travaux publics et que celui-ci a procédé à un appel d'offres public portant le numéro TP-2024-2014-01 pour cette acquisition;

CONSIDÉRANT que le devis technique de l'appel d'offres ne faisait pas mention que les roues devaient être munies de 6 garde-boues pour protection de boues et autres contaminants de la route;

CONSIDÉRANT que cet item est obligatoire sur ce type de véhicule selon la norme 11 du *Code Canadien de sécurité*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'annuler l'appel d'offres TP-2024-2014-02 et de procéder à un nouvel appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 05 114

9.4. Fourniture d'une niveleuse - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition d'une niveleuse et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Industries Toromont Ltée	517 000 \$
Brandt Tractor Ltd.	526 672 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Industries Toromont Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'une niveleuse, au montant de 517 000 \$, taxes en sus (projet 2024-19), payable par les fonds de roulement de la Ville (90,62 %) et de l'agglomération (9,38 %) et remboursable par les fonds d'administration respectifs sur une période de 3 ans, conformément aux conditions décrites au document d'appel d'offres TP-2024-2014-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mai 2024

CA24 05 115

9.5. Travaux de réparation de pavage 2024 - contrat

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics désire réaliser des travaux de réparation de pavage sur son territoire et qu'il a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Le Roy du pavage et Fils inc.	33 600 \$
Pavage Ste-Adèle	40 240 \$
Pavage Mont-Tremblant inc.	24 772 \$ - non conforme

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Le Roy du Pavage et Fils inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réparation de pavage 2024 au montant de 33 600 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-320-00-625), conformément aux documents d'appel d'offres TP-2024-3001-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6. RETIRÉ - Fourniture d'une souffleuse à neige - contrat

CA24 05 116

9.7. Fourniture de pierres concassées - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'achat de pierres concassées pour ses travaux d'entretien et de réfection des chemins et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet;

CONSIDÉRANT que conformément au document d'appel d'offres TP-2024-1006-02, la Ville attribuera le contrat pour chacun des sites, le transport étant à sa charge;

CONSIDÉRANT que le prix incluant les frais relatifs au transport déterminera le soumissionnaire le plus avantageux pour chacun des sites définis tel que précisé ci-dessous;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour la fourniture de pierres concassées 20-0 mm et 56-0 mm aux montants spécifiés ci-dessous, taxes et redevances en sus, pour chacun des endroits ciblés pour les travaux, en tenant compte du recueil des tarifs de camionnage en vrac du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (2024), le tout conformément à l'appel d'offres TP-2024-1006-02 et réparti comme suit :

PIERRES CONCASSÉES - 20-0 mm

Emplacement	Carrière Miller 2015 (transport inclus) taxes et redevances en sus	Excavation R.B. Gauthier inc. (transport inclus) taxes et redevances en sus	Soumissionnaire retenu	Projet ou poste budgétaire
Voirie générale (Garage TP)	43 325,00 \$ (17,33 \$/tonne)	49 397,50 \$ (19,76 \$/tonne)	Carrière Miller 2015	02-320-00-621
Chemin O'Reilly	52 475,00 \$ (20,99 \$/tonne)	60 202,50 \$ (24,08 \$/tonne)	Carrière Miller 2015	2023-21

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mai 2024

PIERRES CONCASSÉES - 56-0 mm

Emplacement	Carrière Miller 2015 (transport inclus) taxes et redevances en sus	Excavation R.B. Gauthier inc. (transport inclus) taxes et redevances en sus	Soumissionnaire retenu	Projet ou poste budgétaire
Voirie générale (Garage TP)	20 496,00 \$ (17,08 \$/tonne)	23 458,80 \$ (19,55 \$/tonne)	Carrière Miller 2015	02-320-00- 621

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 05 117

9.8. Étude hydrologique et hydraulique du lac Tremblant - avenant

CONSIDÉRANT la résolution CA24 01 022, par laquelle la Ville a octroyé un contrat d'étude hydrologique et hydraulique du lac Tremblant à la firme BBA inc.;

CONSIDÉRANT que des données de débits à l'exutoire ne sont pas disponibles et que celles-ci sont nécessaires pour la réalisation du mandat;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'autoriser l'avenant au contrat d'étude hydrologique et hydraulique du lac Tremblant octroyé à BBA inc., pour la mesure des débits à l'exutoire, au montant de 6 500 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-320-00-419), payable par les excédents de fonctionnement non affectés de la Ville (90,62 %) et de l'agglomération (9,38 %), le tout tel que présenté dans l'offre de services 6162014-000000-30-PCN-01, datée du 4 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 05 118

9.9. Comité de mobilité durable - nomination

CONSIDÉRANT que monsieur Dany Maltais, citoyen de Mont-Tremblant, a annoncé son désir de quitter le comité de mobilité durable;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de nommer monsieur Michel Savard pour siéger sur le comité de mobilité durable à titre de citoyen, rétroactivement au 8 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 05 119

9.10. Aménagement d'un abribus - entente avec la MRC

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'installation d'un abribus sur la rue Labelle à l'intersection de la piste du parc linéaire et de la borne kilométrique 83,36 sur la rue Labelle;

CONSIDÉRANT que cet endroit est sur l'emprise du parc linéaire qui relève de la compétence de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires de la MRC des Laurentides recommande au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'occupation de la Ville aux fins de l'installation de l'abribus;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mai 2024

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer l'entente à intervenir avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable afin de procéder à l'aménagement d'un abribus sur la rue Labelle à l'intersection de la piste du parc linéaire;

De s'engager à acquitter les frais de gestion à la MRC des Laurentides le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)

11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

CA24 05 120

11.1. Autorisation d'événements

CONSIDÉRANT qu'en raison des impacts liés à la tenue d'événements spéciaux, l'autorisation du conseil est requise afin de se conformer aux dispositions du *Règlement (2022)-A-79 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics*, du *Règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation* ainsi qu'aux dispositions du *Règlement (2022)-204 relatif aux nuisances, notamment en ce qui concerne les rassemblements, le bruit, l'obstruction de la circulation et la sollicitation ou la vente*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser les événements suivants :

Événement	Organisme/Requérant	Date(s)	Lieu
Rassemblement	Escadron 716 Laurentien	5 juin 2024, 17 h à 21 h	Patinoire couverte, parc Daniel-Lauzon
Célébrons nos 20 ans	École l'Odysée	15 juin 2024, 16 h à 20 h	Parc Daniel- Lauzon
ViFest – vente trottoir et animation de rue	Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant	Mois de juillet 2024	Rues de Mont- Tremblant
Compétition d'athlétisme	Club d'athlétisme Epsilon Mont-Tremblant	14 septembre 2024, 7 h à 13 h	Terrain multisports
Guignolée	Chevaliers de Colomb	23 novembre 2024, 9 h à 15 h	Intersection des rues de Saint- Jovite et des Pionniers

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 05 121

11.2. Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques des Laurentides inc. - renouvellement de la convention

CONSIDÉRANT que la Ville et le Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques des Laurentides inc. (C.R.S.B.P.) ont conclu une entente de service qui se renouvelle automatiquement d'année en année depuis sa signature en 2011;

CONSIDÉRANT que le C.R.S.P.B. des Laurentides, ayant comme mission le développement et la mise en valeur des bibliothèques, dessert les deux bibliothèques de la Ville, incluant notamment le traitement documentaire, l'assistance professionnelle et le soutien technique pour les équipements informatiques;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mai 2024

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de renouveler l'entente de services avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides inc. (C.R.S.B.P.) au montant de 30 000 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-702-30-459), pour l'année 2024, pour les services des deux bibliothèques de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 05 122

11.3. Dons à La Samaritaine de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT que la Ville fait l'élagage dans ses bibliothèques et que près de 9 000 livres ont été retirés de la collection;

CONSIDÉRANT que la Ville, de par son plan d'action en environnement, désire réduire la production de déchets et éviter d'envoyer tous ces livres au recyclage;

CONSIDÉRANT que la Ville organise une vente de ces livres les 14, 15 et 16 juin 2024;

CONSIDÉRANT que l'organisme communautaire La Samaritaine de Mont-Tremblant a démontré un intérêt à recevoir les livres non vendus;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de faire don des recettes de la vente de livres ainsi que des livres non vendus à La Samaritaine de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. INCENDIE

CA24 05 123

12.1. Entente d'assistance mutuelle relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages - renouvellement

CONSIDÉRANT qu'en collaboration avec la MRC des Laurentides, les municipalités et régies parties à l'entente désirent renouveler l'entente actuelle;

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Laurentides prévoit que les services incendie sont aptes à intervenir sur un incendie touchant les risques faibles et implique, pour plusieurs municipalités et régies, le recours à l'entraide pour la couverture des risques plus élevés ou pour un incendie, sinistre ou sauvetage nécessitant des ressources supplémentaires;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser la signature par le maire et la greffière de l'entente d'assistance mutuelle relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages afin de permettre aux municipalités et régies parties à l'entente de prêter ou demander assistance à une autre municipalité ou régie et établissant la tarification applicable;

De confirmer que l'article 17 intitulé « Abrogation d'entente » de cette entente d'assistance mutuelle ne pourra être interprété comme abrogeant les ententes de services préalablement établies entre la Ville de Mont-Tremblant et toute autre municipalité ou ville ne faisant pas partie de la présente entente, lesquelles demeurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mai 2024

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CA24 05 124

13.1. Modification de la résolution CA23 04 088

CONSIDÉRANT l'adoption des résolutions CA22 06 143 et CA23 04 088 pour le versement d'une contribution additionnelle pour les années 2022 à 2024 à l'Office du Tourisme région Mont-Tremblant inc. en lien avec la promotion des événements IRONMAN;

CONSIDÉRANT que la pleine distance du IRONMAN a été annulée en 2023 et n'aura plus lieu;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution CA23 04 088 concernant la contribution à verser pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT les pouvoirs municipaux conférés par la *Loi sur les compétences municipales* en matière de promotion touristique;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire (02-622-00-972);

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de modifier la résolution CA23 04 088 comme suit :

- de verser à l'Office du Tourisme région Mont-Tremblant inc. une contribution additionnelle maximale de 45 000 \$ pour l'année 2023 et de 11 000 \$, taxes applicables en sus, pour l'année 2024, basée selon le montant réel et payable annuellement sur réception des pièces justificatives par année. Cette subvention est destinée à la promotion des événements IRONMAN, du Centre d'information régional Mont-Tremblant (CIRIM) et à la commercialisation d'Entraînement Mont-Tremblant pour les années 2023 et 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller Tyler Cook.

14. RAPPORT

15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune intervention.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Aucune question n'est posée.

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mai 2024

CA24 05 125

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 19 h 21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Lejla Sabic
Greffière adjointe

